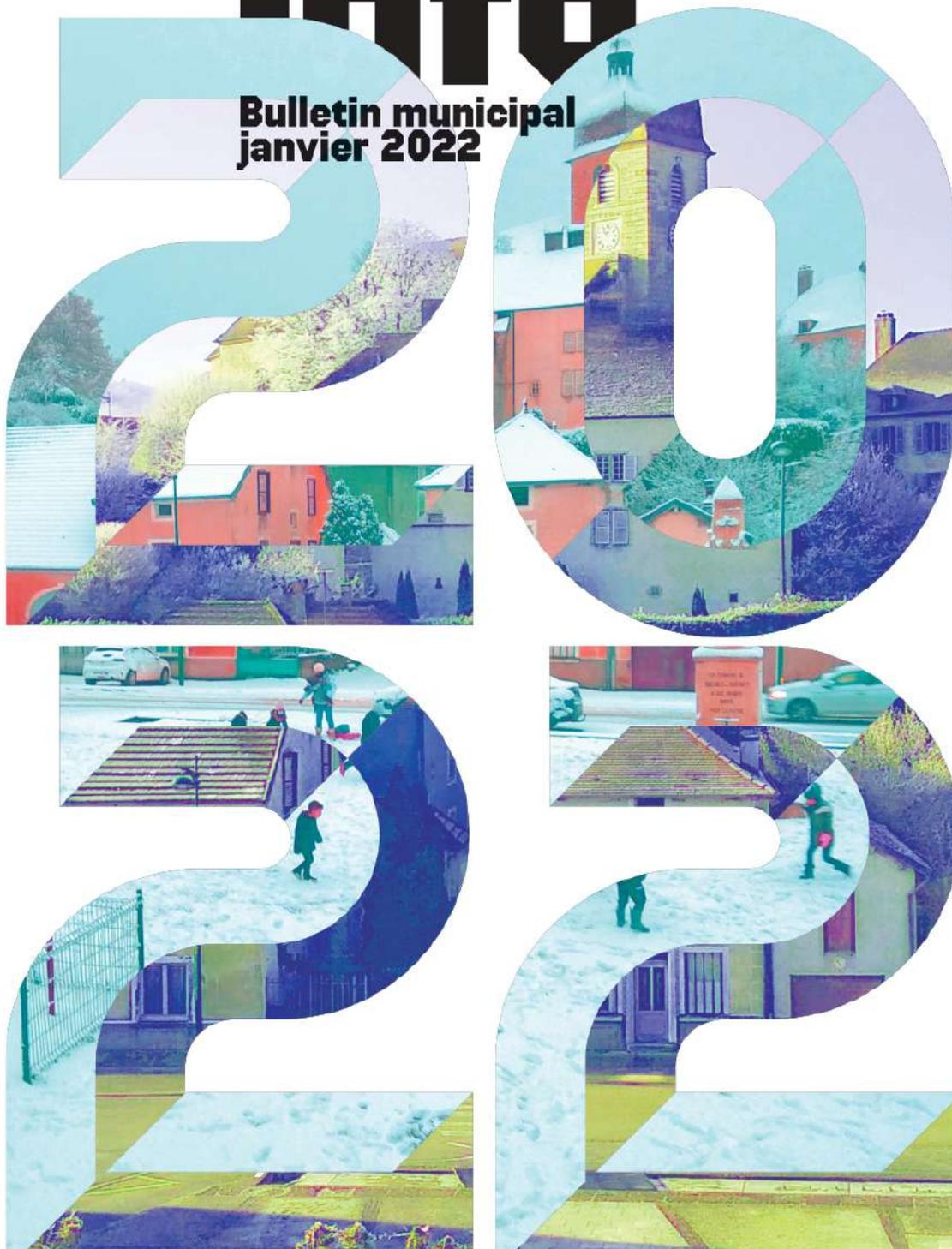


Breurey Info

Bulletin municipal
janvier 2022



Mairie de Breurey-lès-Faverney

10 place de la mairie

Tél : 03 84 91 34 58

Mail : breurey@orange.fr

Panneaupocket Breurey lès Faverney 70160

Site : <https://www.breureylesfaverney.fr/>

Horaires de la mairie

(Secrétariat, agence postale
et permanence du maire) :

Mardi et jeudi :

8h30—11h30 / 13h30—16h30

Vendredi :

8h30—11h30

Horaires des travaux sonores

Semaine : 9h—12h / 13h30—19h30

Samedi : 9h—12h / 15h—19h

Dimanche et jour férié : 10h—12h

Numéros utiles :

Police-secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Appel d'urgence : 112

Comité de rédaction :

Laëtitia GUINCHARD, Jean MARCHAL, Sylvie QUERMONT, Virginie VEJUX

Image couverture : Sébastien MARCHAL

L'année 2022 ne débute pas sous les meilleurs auspices.

La pandémie survit et ne fait rien qu'emmerder les honnêtes citoyens. Si le repas de Noël des Anciens, délicieux, a pu être maintenu, l'apéro-dinatoire des vœux du maire a dû être annulé, pour la 2^{ème} fois.

L'avantage, c'est de pouvoir faire quelques menues économies, mais au détriment de rencontres chaleureuses.

L'équipe municipale, vaillante et déterminée, poursuit ses projets, quand bien même leur réalisation se trouve fortement ralentie par cette pandémie. Dans ce numéro, vous trouverez, comme à l'habitude, un abrégé de toutes les

délibérations prises par le Conseil municipal depuis le dernier bulletin.

Soyez-y attentive-tif, car elles ne sont pas neutres.

Vous trouverez également les travaux prêts à démarrer et ceux à l'étude, ainsi que les premières mesures de circulation pour accompagner la limitation de vitesse à 30 km/h dans l'ensemble du village.

La campagne de stérilisation et d'identification des chats-tes se poursuit, menée discrètement mais efficacement par Mélanie, aidée par quelques bénévoles.

Au nom des membres du Conseil municipal et des agents communaux, je vous souhaite la meilleure année possible.



Circulation-sécurité-tranquillité

(Suite de l'article paru dans le bulletin d'octobre.)

Les relevés de vitesse effectués par les services départementaux de mobilité aux trois entrées principales du village confirment l'incivilité d'une majorité de conducteurs et le comportement dangereux de certains.

La vitesse est dorénavant limitée à 30 km/h dans l'ensemble de l'agglomération, par arrêté municipal n° 43/2021. Les panneaux indicateurs de vitesse fixés aux panneaux d'entrée du village marquent le début de cette limitation.

Des mesures vont être progressivement mises en place pour obliger les véhicules à moteur à réduire leur vitesse et permettre aux autres usagers de profiter sereinement de l'espace public, voire se déplacer à bicyclette.

Plusieurs études ont été confiées au cabinet d'ingénierie SETIB.

Première étude, l'aménagement de la rue de la Presle et la liaison avec la future

voie verte (sur l'ancienne ligne de chemin de fer). Avec en particulier :

- la reconfiguration du carrefour à hauteur de la boulangerie,
- celle du carrefour avec la rue du Moulin,
- l'installation d'une voie cyclable,
- sa prolongation jusqu'aux étangs (voie verte).

Deuxième étude, le réaménagement des places Joly de Colombe et de la Mairie. Avec en particulier :

- la suppression des jets d'eau, qui ne fonctionnent plus et présentent un danger pour les piétons,
- la suppression de la voie de circulation devant la mairie, toujours encombrée de véhicules,
- la reconfiguration des emplacements de stationnement,
- l'adoucissement de la circulation, avec priorité aux piétons et aux cyclistes.

D'autres études suivent, concernant les axes principaux : rues du Chêne, de la Fontaine, Rochet, du Grand Mont, du Général de Gaulle, du Général Vaugien.

Relevés de vitesse

Point de contrôle n°1 : RD6 côté Provençhère, au niveau du hangar Fleury :

Dans le sens Provençhère – Breurey : une moyenne de 201 véhicules par jour

- 63% d'entre eux roulent à plus de 50 km/h
- 21% d'entre eux roulent à plus de 60 km/h
- 3% d'entre eux roulent à plus de 70 km/h

Dans le sens Breurey – Provençhère : une moyenne de 218 véhicules par jour

- 68% d'entre eux roulent à plus de 50 km/h
- 18% d'entre eux roulent à plus de 60 km/h
- 2% d'entre eux roulent à plus de 70 km/h

Point de contrôle n°2 : RD51, au niveau du milieu de la rue de la Presle :

Dans le sens Evreney – Breurey : une moyenne de 638 véhicules par jour

- 66% d'entre eux roulent à plus de 50 km/h
- 23% d'entre eux roulent à plus de 60 km/h
- 4% d'entre eux roulent à plus de 70 km/h

Dans le sens Breurey - Evreney : une moyenne de 688 véhicules par jour

- 66% d'entre eux roulent à plus de 50 km/h
- 21% d'entre eux roulent à plus de 60 km/h
- 4% d'entre eux roulent à plus de 70 km/h

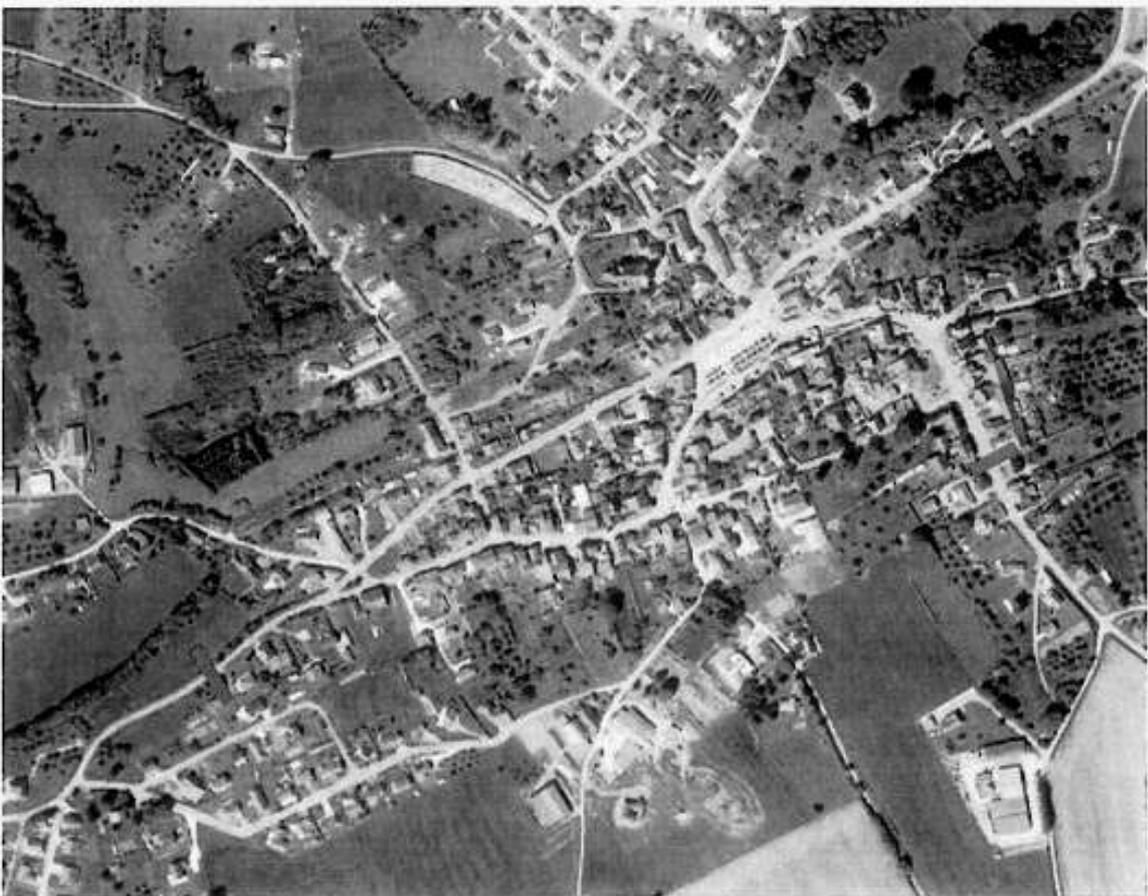
Point de contrôle n°3 : RD6 côté Equevilly, au niveau de la maison Margaine :

Dans le sens Equevilly – Breurey : une moyenne de 313 véhicules par jour

- 58% d'entre eux roulent à plus de 50 km/h
- 28% d'entre eux roulent à plus de 60 km/h
- 9% d'entre eux roulent à plus de 70 km/h

Dans le sens Breurey – Equevilly : une moyenne de 305 véhicules par jour

- 33% d'entre eux roulent à plus de 50 km/h
- 8% d'entre eux roulent à plus de 60 km/h
- 1% d'entre eux roulent à plus de 70 km/h



Incivilités

Étrons de chiens, encore et toujours. Les agents communaux se plaignent d'être crépés de merde de chien lorsqu'ils entretiennent les espaces verts. Sur certains trottoirs, ce sont les piétons qui morflent, glissent et s'empuantent. Ailleurs, des riverains découvrent des tas nauséabonds à leur porte et viennent frapper, excédés, à celle de la mairie.

Nous rappelons que ce type de dépôt est une infraction, passible d'une contravention de 4^{ème} classe (750 €, articles R 634-2 et 131-13 du code pénal). Le maire et ses adjoints, en tant qu'OPJ, sont habilités à dresser procès-verbal et infliger cette amende.

La commune a installé des bornes de propreté, équipées de sachets pour récupérer les cadeaux canins. Aux frais des contribuables. Voilà-t'y pas que ces sachets sont subtilisés par rouleaux entiers ! Pour en faire quoi donc ? Des sacs de congélation ?

Quads et autres véhicules motorisés, à 2 ou 4 roues, sillonnent férocement les espaces verts communaux. Nous rappelons que les véhicules motorisés ne sont autorisés à rouler, dans le domaine public, que sur les voies de circulation.

Le terrain de la Croix Molle est totalement ravagé. Beaucoup d'habitants se plaignent de ces dégradations. Il est clair que si un adepte de ce genre de gymkhana est identifié, la facture sera lourde.

Cimetière

La procédure de reprise de tombes se termine le lundi 28 mars.

À partir de cette date, les tombes signalées comme étant à l'abandon ou en mauvais état, et dont les concessionnaires n'auront pas fait part de leur intention de travaux d'entretien, reviendront à la commune.

Celles qui sont sans concession sont réputées être libres. Nous essayons de contacter les personnes concernées, qui doivent prendre contact avec la mairie pour manifester leur intention.

5 cavurnes ont été installées à la droite de l'entrée du cimetière. Ce sont de petits caveaux destinés à recevoir les urnes funéraires. Chacun peut en accueillir 4.

Le prix de la concession n'est pas encore fixé. Mais, pour une concession de 30 ans, il ne saurait être inférieur à 500 €, somme qui correspond à la location du terrain (1 m²) et au prix du caveau nu.

Chasse

Un problème technique a tronqué l'article paru dans le bulletin d'octobre. Il y était expliqué que, suite à l'accord pour la nouvelle convention de chasse en forêt, le CM avait accepté de lever l'opposition de chasse sur les parcelles du Long Verne, dans la boucle de la Lanterne, de l'autre côté de l'ancienne voie ferrée. Y seront pratiquées la « chasse à la bécasse », sauf les mercredis et dimanches, et la chasse au lièvre en fonction des arrêtés préfectoraux (durée limitée à 1 mois et journées fixes). Un bail est en préparation.

Voir la carte de la zone concernée en dernière page.

Travaux

Sont sur les rails les travaux d'installation de la passerelle pour l'accès à la salle du Conseil, de connexion au réseau AEP de Favorney, de rénovation des façades des bâtiments communaux et du chauffage de l'église.

À l'étude

Sont en cours d'étude les travaux de réaménagement des maisons Ermoli (gîte de groupe), Thomas (logement PMR et T3 duplex), Ex Poste (logement PMR) et

de la salle des fêtes (extension, isolation, enduits).

Plantations

Le 28 novembre dernier, bénévoles et membres du conseil se sont retrouvés à la salle polyvalente pour planter le premier verger de sauvegarde de Breurey.



Pommiers, poiriers et cerisiers vont y grandir en douceur pour qu'un jour nous puissions venir y cueillir librement des fruits de notre terroir.



Marché Noël

Le marché de Noël a eu lieu le dimanche 5 Décembre 2021 sur la place Joly de Colombe.

Il a été organisé par l'association Farfadets et Diablotins et le comité d'animation de la commune.

Un chapiteau et des barnums ont été prêtés par la Communauté de communes Terres de Saône, afin de recevoir les 34 exposants.

Du vin chaud et des crêpes proposés par l'association, un plateau repas du

restaurant du village "Le Clocher Comtois", ou encore une poêlée (patates, saucisse, cancoillotte) au stand d'un boucher.

De quoi régaler tout le monde.

À deux reprises dans la journée, une conteuse s'est installée vers le traîneau du père Noël pour émerveiller les enfants.

Un atelier a été ouvert l'après-midi, dans la salle de l'ancienne pizzeria, proposant aux enfants la confection de cartes pour le père Noël et de décorations.



Un homme à la barbe blanche et tout vêtu de rouge est venu offrir des hottes de papillotes aux enfants puis a rejoint son traîneau pour la traditionnelle photo.



D'ailleurs, d'où vient ce traîneau, qui est resté sur la place pour enjoliver la décoration du village ?

Il a été créé par un membre de l'association qui a passé 3 mois, après son travail, à faire les plans, récupérer le

bois donné par quelques habitants. La peinture et la visserie ont été offertes par la commune.

Ses enfants, anciens Farfadets, ont prêté main forte pour finaliser ce projet, qui tenait à cœur depuis des années à leur père.

Remerciements et applaudissements à cet homme !



Ce fut une excellente journée, malgré la pluie, heureusement compensée par le fond de musiques de Noël.

En raison du pass sanitaire, nous avons fourni un bracelet à chaque visiteur de 11ans et plus. Cela nous a permis de compter l'affluence des badauds, qui s'est élevée à 605, sans compter les enfants de moins de 11 ans et les resquilleurs.

Un peu de vie au cœur du village.

Repas Noël

Le repas de Noël des anciens a eu lieu le samedi 11 décembre 2021 à la salle polyvalent de la Longine.



50 personnes ont répondu à l'invitation de M. le Maire.

La distanciation a été respectée, avec 6 personnes par table, joliment décorée par des membres du conseil.

Un musicien nous a rejoints, pour allumer le feu.



Le repas a été concocté avec l'aide du magasin "Entre Terre et Mer" de Bougnon et le restaurant "le Clocher Comtois" du village.

Tout le monde a été copieusement servi et a apprécié cette journée tellement attendue.

Pour ceux qui ne pouvaient se déplacer, une livraison à leur domicile a été organisée, mais sans musique.

Nous avons bien évidemment apporté aux familles des aînés qui sont hospitalisés des compositions de tout un tas de gourmandises.

Décorations Noël

Le samedi 27 novembre, M. le Maire, les membres du conseil, les bénévoles du comité d'animation et quelques jeunes ados ont participé à la décoration de Noël du village.

Des sapins ornés de nœuds, des effigies du père Noël, des bonhommes de neige en bois de palette, ont fleuri les Fontaines, ornées de toute nouvelles guirlandes à LED.

Un peu de lumière pour faire scintiller toutes ces décorations en bois et les 90 petits paquets-cadeaux bleus.

Toutes les décorations lumineuses, accrochées aux lampadaires, ont été refaites bénévolement par un membre du comité d'animation de la commune.

Pour la fin de l'année, il espère pouvoir en restaurer d'autres, que Jacky avait fabriquées il y a de nombreuses années et qui méritent une seconde vie.

Le traîneau du père Noël a été installé, après le marché de Noël, sur la place pour finaliser la décoration.

Si la motivation et le temps vous donnent envie de participer à la décoration de Noël 2022, le projet de décorer les entrées de lotissements, ou encore la porte d'entrée des personnes qui vivent seules, pourrait voir le jour.

Naissances

Mylan CHEVRY, né le 08/04

Juliann BOURGEOIS, né le 13/05

Émy MAUSSIRE, née le 13/05

Valentin DIDIER, né le 25/05

Robin PETITCOLIN, né le 08/06

Darius GATT, né le 09/11

Pacs

CREVOISIER Émilie et GONCALVES Noël, le 27/04

Mariages

GUILLEMOT Maryse et FARQUE Gilles, le 10/07

CHATILLON Élodie et ZEJNIC Halil, le 10/07

MARTIN Emma et VIROT Édouard, le 07/08

NETO DA SILVA FERREIRA Manon et HELLEMA Jari, le 21/08

HELLER Betty et WIDAWSKI Fabien, le 28/08

Décès

JORDAN Charles, le 25/03

LACOMBE Alexandre, le 20/04

COUPAT Michel, le 25/05

BOUDINET Micheline, le 19/06

REMY Boris, le 13/08

GUENOT Noëlle, le 23/08



Comptes rendus abrégés des CM des 24 octobre, 23 novembre, 19 et 27 décembre, 18 janvier

ONF

Le CM approuve l'assiette des coupes 2022 proposée par l'ONF :

- parcelles 13 et 20 en régénération définitive
- parcelles 17 et 19 en amélioration sanitaire
- parcelles 57, 58, 59 en coupes de jeunesse.
- parcelles 6, 12, 15, 25, 14 en délivrance pour le bois énergie.

Et le programme des travaux sylvicoles : parcelles 13, 20, 37, 40 et 45. Montant prévu : 30 000 €.

Affouage

La liste des ayants droit à l'affouage est affichée à compter du 25-10-21. Les demandes d'inscription des nouveaux ayants droit doivent être faites dans le délai d'un mois, au plus tard le vendredi 26 novembre. Pour prétendre à être reconnu comme ayant droit, il suffit d'être domicilié au village au moment de l'affichage du présent rôle.

Le prix de la portion d'affouage est fixé à 4 € le stère, la portion est fixée à 15 stères.

Subventions à verser

- Farfadets : 350 €
- Téléthron : 100 €

- Esprits de la forêt : 300 €

Opération communes solidaires

Nous avons été sollicités, ainsi que toutes les communes de la région BFC, pour l'extension de la Maison des Familles installée sur le site de l'hôpital Minjoz (création de 12 chambres supplémentaires). Le CM accepte de verser un don de 665 €, soit 1 € par habitant, à l'association « Semons l'Espoir ».

Prix repas de Noël

Le prix du repas de Noël pour les personnes mineures de 70 ans est fixé à 30 € tout compris.

Modification statuts CCTS

Le CM refuse de transférer la compétence **Plan Climat Énergie Territorial** à la CCTS, car la formulation de la délibération proposée par la CCTS ne correspond pas au seul transfert de cette compétence, déjà bien vague en elle-même.

Logement PMR ex Poste

L'étude pour la réhabilitation de l'ancien logement Poste, vacant et inhabitable, en appartement pour Personne à Mobilité Réduite est acceptée, pour un montant estimé de 92 200 €. Le CM confie

l'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet SOLIHA.

Passerelle

Suite à l'appel d'offres pour la construction d'une passerelle PMR permettant l'accessibilité de la salle du Conseil depuis la cour de l'école, le CM retient les entreprises suivantes :

- Sonobat pour les démolitions et gros œuvre (25 834 €)
- Métallerie Val de Saône pour la charpente et la serrurerie (66 757 €)
- EMJ pour l'électricité (5 414 €)
- Schwebel pour le terrassement (18 423,50 €)
- Virot pour la menuiseries (5 383 €).

Il sollicite les subventions à hauteur de 50%.

Hameau Seniors

Pour l'aménagement du terrain derrière le Grand Mont en un hameau Seniors et un lotissement, M. Belloncle, architecte à St-Loup, qui travaille de conserve avec la Manufacture des Usines Réunies, a été retenu. L'orientation est celle d'un habitat écologique, bio-sourcé, économe en énergie et d'aspect naturel, cumulant de 15 à 20 logements, et quelques parcelles à bâtir.

Maison Thomas, étude de faisabilité

Après étude des différentes options de restauration de la maison Thomas présentées par le cabinet SOLIHA et après en avoir délibéré, le CM décide de retenir l'aménagement d'un appartement pour Personnes à Mobilité Réduite au rez-de-chaussée et d'un T3 duplex à l'étage. Il confie au cabinet SOLIHA la maîtrise d'œuvre pour la suite des

travaux, estimés à 196 000 € hors subventions.

Opération façades

Le CM décide de recourir à l'assistance d'une coloriste professionnelle pour l'opération de rénovation des façades et accepte la proposition de Madame Brigitte Louvet, pour un coût de 3 850 €.

Etude faisabilité réaménagement de la place du village

Dans la continuité des travaux d'aménagement de l'esplanade de l'église et de la rue de la Presle, le CM décide de confier au cabinet SETIB l'étude du réaménagement de la place du village pour un montant de 6 700 € HT (place Joly de Colombe et place de la Mairie) pour une meilleure convivialité et plus de tranquillité

Objectifs :

- suppression des jets d'eau remplacés par des stationnements en bataille,
- intégration des voies à la place,
- suppression de la rue devant la Mairie et aménagement d'un parvis homogène
- stationnement réorganisé.

Demandes de subventions

Il s'agit de demandes de subventions et du plan de financement pour différents travaux à venir :

- **panneaux** de limitation de vitesse (7) et d'entrée d'agglomération (3). Devis de 1 183 € HT. Le CM préfère engager leur installation au plus vite et ne pas solliciter de subvention dans le cadre des amendes de police.
- **huisseries** bâtiment mairie. Fenêtres et volets dans la salle des archives et la cuisinette, châssis dormants en plein cintre de la salle du Conseil et du bureau

du maire, doublage de la porte. Devis de 17 567 € HT. Une étude complémentaire est demandée : bilan énergétique, qui conditionne les subventions possibles.

- **réfection des façades** des bâtiments communaux. Pour les bâtiments locatifs : 53 195 €, pour la mairie : 62 349 €, pour le bâtiment de l'ancienne Poste : 15 283 €.

- **fontaine du Chêne, fontaine aux Faulx et réservoir des Charmilles.** Le coût estimé est de 18 990 €. Le CM sollicite les subventions au titre de la protection des ressources en eau et de la restauration d'ouvrages d'art patrimoniaux.

Vente parcelles

- **Petits Cabots.** Vente à M. Laugeray d'une petite bande de terrain de 50 m² en limite de rue au prix de 6,50 €/m². Les coûts de bornage et d'actes sont à sa charge.

- **Sous les Levanches.** Proposition de 500 € faite par M. Dagnaud pour l'achat du chemin desservant sa maison. Les coûts de bornage et d'actes sont à sa charge.

- **ZH 109.** Achat de la parcelle ZH 109 par M. Magrey, au prix de 5001 €.

- **ZE1.** Achat de la parcelle à bâtir ZE 1, de 10,40 ares, Chemin de la Corvée, par Mme et M. Crépin, 18 110 €.

Transformation de poste

Le poste d'emploi non permanent d'accompagnement scolaire est transformé en poste permanent.

Un poste d'agent technique définitif est créé, en remplacement du poste temporaire actuellement occupé par Guillaume Beluche.

Convention prévention absentéisme

Le CM accepte de renouveler la convention avec le Centre de Gestion concernant le service de prévention et d'accompagnement au maintien dans l'emploi.

Particulièrement, mise à disposition de conseiller de prévention, ergonome, assistante sociale, agent d'inspection.

La cotisation est de 0,11 % de la masse salariale, soit 186,67 € pour l'année 2021.

Convention 30 Millions d'Amis

Le CM décide de renouveler la convention avec la fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants. Le coût de l'intervention est de 60 € pour un chat mâle, 80 € pour une femelle. 50% à la charge de la commune, 50% à celle de la fondation 30 Millions d'Amis.

La commune s'engage à verser sa participation pour 20 chats, soit 700 €, sachant que ce nombre peut être augmenté en cours d'année.

Convention AIIS

L'adhésion à l'association Aiiis Interm'aide, que la commune emploie pour des travaux de réparation, notamment dans les bâtiments communaux, est renouvelée : 200 €.

Convention Club House

Le CM décide d'établir une convention de mise à disposition du Club House de la Longine avec l'ASB.

Opposition au droit de chasse

À l'issue des discussions et de l'accord concernant la nouvelle convention de

chasse sur le territoire de la forêt entre l'ACCA et la commune, quelques chasseurs, peu attirés par les battues, mais préférant la chasse-promenade au petit gibier, ont demandé si la commune accepterait de lever son opposition au droit de chasse sur quelques parcelles de la prairie, de l'autre côté de la voie ferrée, lieux dits L'île vers les Tanneries et Long Verne. Une zone de 21,76 ha.

Le CM émet un souhait favorable, à la condition qu'une convention soit préalablement établie, précisant en particulier les jours autorisés et le mode de chasse permis, considérant qu'il s'agit d'une zone de loisir et de promenade fréquentée.

Salle des fêtes

Le CM décide de modifier le règlement de location de la salle des fêtes. Il fixe deux tarifications : l'une d'été, inchangée, l'autre d'hiver, pour tenir compte du chauffage.

SIED

Le SIED propose la mise en place d'une prestation groupée pour la maintenance de l'éclairage public. Elle serait facturée en fonction du nombre de points lumineux, sur la base de 15 € par an, soit : 15 € X 157 points = 2 355 €. Or le coût moyen calculé sur les 10 dernières années pour la maintenance du réseau d'éclairage public est de 1 045 €. Le CM rejette donc cette proposition.

Le programme de travaux pour l'aménagement esthétique du réseau d'électricité rue de la Presle est accepté. Financement prévu : 169 420 € TTC.

À charge pour la commune : 63 000 €.

Ouverture des crédits budgétaires 2022

Le CM décide l'ouverture de crédits d'investissement, qui permet d'engager des travaux d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget 2022, dans la limite du quart des crédits votés dans le budget 2021.

DMB

-eau et assainissement :

-680 € article 2156 (matériel roulant)

+680 € article 1641 (remboursement d'emprunts)

-commune :

-4 156 € article 6413 (personnel non titulaire)

+4 156 € article 739211 (allocations compensatrices)

-275 € article 60612 (énergie)

+275 € article 66 111 (règlement des intérêts)

-45 000 € article 70388 (autres recettes)

+5 000 € chapitre 11 (charges à caractère général)

+40 000 € chapitre 12 (charges de personnel)

-6 840 € chapitre 21 (immobilisations corporelles)

+6 840 € chapitre 23 (immobilisations en cours)

Provisions pour créances douteuses

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances au 31-12-2019 s'élève à 11 086,67 €.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

Le CM décide de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, soit un montant de 1 663 €

Créances éteintes.

Le CM admet la somme de 93, 57 € en créance éteinte (facture d'eau du 2^o trimestre 2020), suite à l'effacement des dettes de la personne concernée décidée par la commission de surendettement.

Dématérialisation délibérations.

La transmission des délibérations en Préfecture se fera dorénavant par voie dématérialisée.

Nouveau site internet de Breurey-lès-Faverney

Un nouveau site internet est depuis peu ouvert au public. Vous y trouverez différentes rubriques comme les horaires d'ouverture de la mairie, où nous contacter, les bulletins infos, les comptes rendus municipaux, des articles sur la vie du village et bien d'autres choses encore. Nous allons mettre régulièrement ce site internet à jour.

Vous écrirez sur votre ordinateur, dans la grande barre d'adresse en haut de votre navigateur, et non dans le moteur de recherche le lien suivant :

<https://www.breureylesfaverney.fr/>

Bonne navigation !

Appel aux dons

Nous souhaiterions collecter des végétaux vivaces pour agrémenter durablement les parterres du village au printemps.

Fleurs, arbustes, aromatiques,...sont les bienvenus pour embellir Breurey.

Pour le dépôt, merci de contacter Laëtitia au 06 63 66 95 65.

